

## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Madame, Monsieur,

Le présent document est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Il résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées aux clients dès l'entrée en relation conformément au règlement général de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) relatif aux Conseillers en Investissements Financiers (CIF). Il est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

**Dénomination sociale : PPL FINANCE**

**Siège social : 9 allée des Sorbiers 69500 BRON**

**SIREN : 892 173 691 - APE : 66.22.Z.**

**N°TVA Intracommunautaire : FR 85 892173691**

**Contact : 04 72 37 65 28 et [relation@polepatrimoine.fr](mailto:relation@polepatrimoine.fr)**

Votre conseiller est membre de l'ANACOFI sous le numéro E009596 et inscrit à l'ORIAS pour cette activité sous le n° 21001466.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement pour la recherche de solutions adaptées à votre demande et le suivi de notre prestation. Elles sont conservées pendant la durée de la relation d'affaire et 5 ans au-delà ; et 10 ans au-delà pour l'activité immobilière, et sont destinées à votre conseiller et éventuellement aux partenaires auxquels nous ferons appel pour la mise en place des solutions.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : M. RIMAH ADNANE ou M. ORON MICHAEL par mail : [relation@polepatrimoine.fr](mailto:relation@polepatrimoine.fr)

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

.....  
**PPL FINANCE**

1

**PPL FINANCE est Immatriculée au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21001466 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :**

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

**IAS (Intermédiaire en Assurance ou de réassurance).** Catégorie B

**IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements).** Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité Prudential et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

**PPL FINANCE** dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ces diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

**RCP souscrites auprès de AON France sous le numéro de police N°7400026945.**

AON France 31-35 rue de la Fédération 75717 Paris cedex 15.

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1 000 000€	2 500 000€	2 000 000€	1 000 000€
Garantie financière :		115 000€	115 000€	110 000€

**PPL FINANCE** s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

**PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE,  
AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)**

Conformément aux prescriptions des articles 325-3 alinéa 4 et 341-3 du règlement général de l'AMF relatif aux CIF, je vous informe que PPL FINANCE fonde son conseil sur une analyse objective du marché. Vous trouverez ci-dessous la liste des compagnies qui ont été sélectionnées.

<b>NOM</b>	<b>NATURE</b>	<b>TYPE D'ACCORD</b>	<b>MODE DE REMUNERATION</b>
APRIL	Assureur	Convention de courtage	Commissions
ALPHEYS INVEST	Plate-forme	Convention de distribution	Commissions
APICAP	Société de gestion	Convention de courtage	Commissions
AXA THEMA	Assureur	Convention de courtage	Commissions
CALAO	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
DOMAINE ET PATRIMOINE	Foncière	Convention de distribution	Commissions
ENTREPRENEUR INVEST	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
EPSENS	Plate-forme	Convention de courtage	Commissions
ERES GESTION	Plate-forme	Convention de courtage	Commissions
EXTENDAM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
INTER GESTON	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
KEYS REIMS	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
GENERALI	Assureur	Convention de courtage	Commissions
FRANCE VALLEY	Foncière	Convention de distribution	Commissions

**PPL FINANCE**

SARL au capital de 1 500€ - Siège Social : 9 Allée des Sorbiers 69500 BRON - R.C.S. LYON - SIRET : 892 173 691 00015 - APE : 66.22Z - TVA Intracommunautaire : FR85892173691 - Conseil en Investissement Financier (CIF), membre de l'ANACOFI CIF sous le numéro E009596, Courtier en Assurance (COA), enregistré à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n°21001466. Conformément à l'Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier. Garantie Financière et RC PRO conformes aux articles R.512-14 du Code des Assurances et R. 541-9 du Code Monétaire et Financier auprès de ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram 75808 PARIS Cedex 17, RCS Paris 484 373 295 sous le n°7400026945.

M CAPITAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
MARNE & FINANCE	Foncière	Convention de distribution	Commissions
MONTBLEU FINANCE	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
MONEY BANK	Banque	Convention de courtage	Commissions
NORTIA	Plate-forme	Convention de courtage	Commissions
ODDO	Assureur	Convention de courtage	Commissions
SIGMA GESTION	Assureur	Convention de courtage	Commissions
SMALT CAPITAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
UAF LIFE PATRIMOINE	Plate-forme	Convention de courtage	Commissions
VATEL CAPITAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
VIE PLUS	Plate-forme	Convention de courtage	Commissions
VIVAT	Foncière	Convention de distribution	Commissions
YOUNITED	Crédit	Convention de courtage	Commissions
WEALINS	Assureur	Convention de courtage	Commissions

Cette liste pouvant évoluer, les noms des autres compagnies et sociétés avec lesquelles nous pourrions avoir un accord vous sera communiquée sur simple demande.

Aucun lien capitalistique n'existe entre PPL FINANCE et les différents fournisseurs de produits.

.....

**PPL FINANCE**

SARL au capital de 1 500€ - Siège Social : 9 Allée des Sorbiers 69500 BRON - R.C.S. LYON - SIRET : 892 173 691 00015 - APE : 66.22Z - TVA Intracommunautaire : FR85892173691 - Conseil en Investissement Financier (CIF), membre de l'ANACOFI CIF sous le numéro E009596, Courtier en Assurance (COA), enregistré à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n°21001466. Conformément à l'Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier. Garantie Financière et RC PRO conformes aux articles R.512-14 du Code des Assurances et R. 541-9 du Code Monétaire et Financier auprès de ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram 75808 PARIS Cedex 17, RCS Paris 484 373 295 sous le n°7400026945.

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

En fonction de la mission confiée, il vous sera précisé le mode de rémunération du professionnel ainsi que les frais et honoraires dont vous devrez vous acquitter.

Les honoraires sont calculés par rapport au temps passé, sur la base d'un taux horaire de 125 HT soit 150€ TTC. Pour certaines prestations, des forfaits peuvent être mis en place en fonction de la demande. Ces honoraires seront diminués de moitié ou supprimés selon les cas, si des commissions sont perçues.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par les frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 7% de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connue les supports choisis par le client.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS (Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12-  
Maj 24/04/13 et 20/11/13)

### MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : PPL FINANCE, 9 Allée des Sorbiers 69500 BRON.

Par téléphone : 04 72 37 65 28

Ou par mail : [relation@polepatrimoine.fr](mailto:relation@polepatrimoine.fr)

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximums à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

**Saisir un médiateur :**

<p><b>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</b> Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris</p> <p><b>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</b> <u>Pour les activités de CIF</u> Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : <a href="http://www.amf-france.org/Lemediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modes-de-saisine.html">http://www.amf-france.org/Lemediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modes-de-saisine.html</a></p>	<p><u>Pour les activités d'assurance</u> La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <a href="http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur">http://www.mediationassurance.org/Saisir+le+mediateur</a></p> <p><u>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières</u> Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS Site internet IOBSP : <a href="http://www.anmconso.com/anacofi-iobsp">www.anmconso.com/anacofi-iobsp</a> Site internet IMMOBILIER : <a href="http://www.anmconso.com/anacofi-immo">www.anmconso.com/anacofi-immo</a></p>
--	--

Fait en deux exemplaires dont un a été remis au(x) client(s) :

Fait à :

Le :

<p>Les clients :</p>	<p>Les conseillers :</p>
----------------------	--------------------------